

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 20 avril 2011)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.270.000 francs pour le renforcement et le réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, à La Chaux-de-Fonds**

La commission parlementaire "RC 1320",

composée de M^{me} et MM. Serge Vuilleumier, président, Pierre Castella, vice-président, Jean-Charles Legrix, rapporteur, Philippe Loup, Martine Docourt Ducommun, Christian Hostettler, Jean-Luc Jordan, Fabien Fivaz et Cédric Dupraz

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)**Article 5**

"Les délais d'exécution des travaux sont confiés au soin du Conseil d'Etat mais ils devront être terminés avant fin 2013." (le reste sans changement)

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Postulat déposé (cf. annexe)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat de la commission 11.159, du 6 juin 2011, "Le chemin des rencontres: un trait d'union qui n'unit rien?".

Neuchâtel, le 6 juin 2011

Au nom de la commission "RC 1320":

Le président,
S. VUILLEUMIER

Le rapporteur,
J.-CH. LEGRIX

6 juin 2011

11.159
ad 11.021

Postulat de la commission "RC 1320"

Le chemin des rencontres: un trait d'union qui n'unit rien?

Le projet de chemin des rencontres est né de la volonté d'une poignée de citoyennes et citoyens de voir se concrétiser un cheminement piétonnier et cycliste convivial entre les deux villes des Montagnes neuchâtelaises. Concrètement, le projet a été lancé par souscription publique en mai 2008 et a été inscrit dans les mesures "mobilité douce" du projet d'agglomération RUN l'année précédente. Il est également porté par les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Avec les aménagements de la RC 1320, le Conseil d'Etat donne l'impression que son engagement à la concrétisation du chemin prend fin, alors qu'il reste un interlocuteur important du dossier.

Les signataires demandent au Conseil d'Etat de ne pas abandonner le projet et d'étudier les possibilités qui sont les siennes pour prolonger son soutien et accompagner le chemin des rencontres jusqu'à sa concrétisation, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du dossier.